

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-1109/PR/FIN affectant au Ministère des Finances une parcelle de terrain.

n° 79-1109/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NA-
TIONALE

Date de publication
17 septembre 1979

Numéro JO
n° 2 du 26/02/1980

Date du numéro
26 février 1980

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Il est affecté au Ministère des Finances et de l'Économie nationale une parcelle de terrain, d'une superficie de 7600 m2 environ, sise à Djibouti, Zone industrielle sud, faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculée au livre foncier sous le n° 1489. Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation de l'Imprimerie administrative. Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef du service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain susvisée au ministre des Finances et de l'Économie nationale. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.